



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MAI 2025

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **28**

- représentés : **9**

TOTAL 37

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 14 mai à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - Mme Solène HOEHN, Adjointe	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	- -
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire -	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> - - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire - <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Véronique ELO	ayant donné procuration à M. Julien HAEGY
Mme Marianne WEHR	ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à Mme Solène HOEHN
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Martial HELLER	ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membres excusés :

M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe de DUTTLENHEIM
M. Claudio FAZIO, Conseiller Municipal de MUTZIG
Mme Chantal SITTler, Adjointe de STILL

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : LOGEMENT – IMMEUBLE A DUTTLENHEIM, 4 RUE DU GENERAL DE LATTRE DE TASSIGNY : PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE »

N° 25-36

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 04-84 du 25 septembre 2004 décidant notamment d'acquérir l'immeuble à DUTTLENHEIM, situé 4 Rue du Général de Lattre de Tassigny, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de logements locatifs à caractère social et entendant à cette fin conclure un compromis de partenariat avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », pour assurer le montage intégral de l'opération et la gestion pérenne des logements ;

CONSIDERANT que cette opération visait à la création de logements locatifs à caractère social en milieu rural pour permettre de satisfaire à un besoin prioritaire de maintien en place de la population locale dans le cadre, notamment, des décohabitations familiales ;

VU sa délibération N° 05-51 du 29 juin 2005 acceptant de conclure à cette fin avec la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans ;

VU le courrier du 25 mars 2025 aux termes duquel la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » nous informe qu'elle envisage d'engager des travaux de réhabilitation thermique du bâtiment en question, pour un montant estimé à 225.250 € H.T. ;

CONSIDERANT que pour réaliser ce projet la réalisation d'un emprunt est nécessaire ;

CONSIDERANT dans ces conditions et pour maintenir l'équilibre financier de l'opération, une prolongation de 10 ans du bail emphytéotique idoine est requise ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 24 avril 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER, Marie-Madeleine IANTZEN, Marianne WEHR, Christelle WAGNER-TONNER et Messieurs Gilbert ROTH, Laurent FURST, Gilbert STECK, Martial HELLER, Jean-Luc SCHICKELE, Guy ERNST occupant des fonctions auprès la Société d'Economie Mixte LOCALE « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION
accepte**

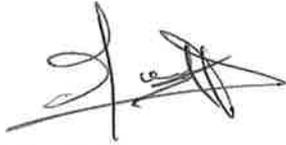
de prolonger de 10 ans, soit jusqu'au 28 février 2065, le bail emphytéotique, d'une durée initiale de 50 ans, conclu le 21 juillet 2015 avec la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », au titre de la mise à disposition de l'immeuble à DUTTLENHEIM, situé 4 Rue du Général de Lattre de Tassigny, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de logements locatifs à caractère social,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision, notamment la signature d'un avenant au bail du 21 juillet 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 15 mai 2025
- publication sur le site internet le : 15 mai 2025

Acte à classer

DE-25-36

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-15T10-10-23.00 (MI261172337)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250514-DE-25-36-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : LOGEMENT - IMMEUBLE A DUTTLENHEIM, 4 RUE DE LA
DE LATTRE DE TASSIGNY : PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE
AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE "LE FOYER
DE LA BASSE-BRUCHE "

Date de décision : 14/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-36 LOGEMENT PROLONGATION
BAIL DUTTLENHEIM.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/05/25 à 10:10

Date 15/05/25 à 10:10

Date 15/05/25 à 10:15

Par [SEGUIN Muriel](#)

Par [SEGUIN Muriel](#)